



366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
☎ 819 296-3795
✉ hoteldeville@yamachiche.ca

BULLETIN BUDGET 2026

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En tant que nouveau maire, je suis heureux de vous présenter le budget municipal 2026, le premier de la nouvelle administration. La gestion des finances municipales est une responsabilité importante, que le conseil municipal assume avec sérieux, transparence et dans le respect des citoyens.

Le budget 2026 est un budget de transition, préparé avec prudence. Bien que les audits financiers de 2024 ne soient pas encore disponibles, les informations actuelles indiquent que la situation financière de la Municipalité est positive.

Cette année, le rôle d'évaluation étant stable, le conseil a maintenu un taux de taxation en lien avec l'inflation. La taxe foncière augmente de 2,9 % pour les secteurs résidentiel et commercial. En moyenne, cela représente une hausse d'environ 6,9 % pour les utilisateurs des égouts municipaux et de 2,3 % pour les résidences en milieu rural, sans tenir compte de la consommation d'eau. Le taux de taxation agricole a été ajusté à 4,7 %, afin de s'harmoniser avec les municipalités voisines. Pour les tarifs de collectes de déchets, de récupération et de compostage, ceux-ci demeurent inchangés.

Le budget 2026 permettra de réaliser plusieurs projets importants, dont l'achat d'un camion de pompiers, la mise à niveau des étangs ainsi que la vidange des boues, les remplacements de ponceaux, la réparation de deux éboulis sur la Grande Rivière Nord et la Grande-Rivière Sud.

Une fois les audits financiers de 2024 reçus, le conseil analysera plus en détail les projets majeurs avant de les mettre en œuvre. À la suite des demandes exprimées par plusieurs citoyens lors de la campagne électorale, le conseil municipal a analysé la possibilité de revenir au paiement des taxes en quatre versements. Ce mode de paiement a été rétabli afin d'offrir davantage de flexibilité aux contribuables.

Nous vous remercions chaleureusement votre compréhension et votre collaboration durant cette période de changement. C'est ensemble, dans un esprit de confiance et de proximité, que nous continuons à bâtir une administration municipale engagée, humaine et à l'écoute de sa communauté.

Stevee Boulanger
Maire

Calendrier des séances ordinaires

À savoir que les membres du conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche ont adopté, lors de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal qui se tiendront le premier lundi de chaque mois, sauf exemption au mois de janvier, avril et septembre. Les séances auront lieu à 19 h 30 à la salle des délibérations du conseil municipal.

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2026

Janvier 2026	Février 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026
19 janvier	2 février	2 mars	7 avril	5 ^e mai	1 ^{er} juin
Juillet 2026	Août 2026	Septembre 2026	Octobre 2026	Novembre 2026	Décembre 2026
6 juillet	3 août	8 septembre	5 octobre	2 novembre	7 décembre

Le conseil municipal a adopté le budget pour l'année 2026 lors de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Le budget adopté prévoit une augmentation du taux de taxe foncière générale pour toutes les catégories d'imposition suite au dépôt du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028. Les principaux faits saillants sont :

- Une augmentation du taux de la taxe foncière générale pour le secteur résidentiel à **0,6609 \$** du **100 \$** d'évaluation;
- Une augmentation du taux de la taxe pour les immeubles non résidentiels à **0,8975 \$** par **100 \$** d'évaluation selon les pourcentages applicables;
- Une augmentation du taux particulier de la taxe foncière pour tous les immeubles agricoles enregistrés (E.A.E.) et des industries forestières à **0,5597 \$** du **100 \$** de la valeur portée au rôle d'évaluation 2026 pour cette catégorie ainsi que la catégorie des immeubles forestiers.

Exigibilité des taxes en quatre (4) versements

Règlement portant le **numéro 541 concernant l'exigibilité des taxes en quatre (4) versements égaux** (lorsque leur montant total dépasse TROIS CENT DOLLARS).

- Un premier paiement le 26 février 2026;
- Un deuxième paiement le 14 mai 2026;
- Un troisième paiement le 15 juillet 2026;
- Un quatrième paiement le 25 septembre 2026.

Toute personne intéressée peut se procurer une copie de ce règlement en s'adressant à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, située au 366, rue Sainte-Anne à Yamachiche, et ce, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Prévisions budgétaires 2026

Prévisions budgétaires - affectations des surplus - plan triennal

Revenus 2026

Taxes foncières	3 817 038 \$
Taxes services municipaux	2 042 227 \$
Compensations	22 140 \$
Sources locales	18 000 \$
Autres revenus (amendes, droits de mutation, intérêts, autres)	221 500 \$
Vente terrains	0 \$
Transferts inconditionnels	320 154 \$
Transferts conditionnels (diverses subventions, redevances, taxe d'accise)	3 556 831 \$
Affectations (surplus, financement long terme, réserve)	5 710 018 \$
Amortissement	1 099 710 \$
Total	16 807 617 \$

Dépenses 2026

Administration générale	1 195 446 \$
Sécurité publique (police, incendie, autres)	747 440 \$
Transport (travaux de voirie, enlèvement de la neige, autres)	1 750 219 \$
Aqueduc (entretien réseau d'eau, quote-part Régie d'aqueduc de Grand Pré)	934 226 \$
Égout (travaux & entretien usine d'épuration des eaux usées, autres)	932 570 \$
Hygiène du milieu (enlèvement et enfouissement des ordures et matières recyclables)	560 558 \$
Urbanisme (OMH, quote-part MRC aménagement - développement industriel)	166 255 \$
Loisirs & culture (Évènements, bibliothèque, infrastructures sportives, autres)	508 359 \$
Dettes à long terme (capital et intérêts)	982 934 \$
Amortissement	1 099 710 \$
Immobilisations 2026	7 929 900 \$
Affectations	0 \$
Total	16 807 617 \$

Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Titre du projet	2026	2027	2028	Mode de financement prévu
Mise à niveau étang	2 500 000 \$			Règlement d'emprunt
Projet domiciliaire Terrasse Sainte-Anne III		2 250 000 \$	2 250 000 \$	Règlement d'emprunt
Ponceaux Rivière-du-Loup/ Acadiens	120 000 \$			Fonds d'administration
Émissaire étangs, prolongement Sainte-Anne	1 500 000 \$			Règlement d'emprunt
Acquisition église et presbytère et rénovations		2 000 000 \$		Règlement d'emprunt
Achat camion autopompe incendie	800 000 \$			Règlement d'emprunt
Rénovation caserne	152 700 \$			Règlement d'emprunt
Éboulis GRN et GRS	400 000 \$			Règlement d'emprunt
Ponceau Rivière-du-Loup	250 093 \$			Règlement d'emprunt
Caméra de surveillance	20 000 \$			Fonds d'administration
Chemin des Caron	2 000 000 \$			Règlement d'emprunt
Équipements incendie	83 750 \$			Fonds d'administration
Boîte de sécurité	15 000 \$			Fonds d'administration
Panneaux historiques	10 050 \$			Subvention Tricentenaire
Télémétrie - Canton Sud	45 000 \$			
Télémétrie - Porte de la Mauricie	20 000 \$			
Télémétrie - Duchesne	26 000 \$			Duchesne 8 000 \$
Pont Masson	50 000 \$			
Équipements loisirs	60 000 \$			
Total Immobilisations	7 929 900 \$	4 250 000 \$	2 250 000 \$	

Les montants apparaissant dans les tableaux sont basés sur des estimés préliminaires. Les travaux et acquisitions prévus pourraient être devancés, reportés ou annulés selon l'attribution ou non d'une subvention gouvernementale ou de l'approbation du règlement d'emprunt.

*Selon l'article 961.4 du code municipal
La liste des contrats octroyés - 25 000 \$ et plus
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025*

Entreprise	Montant	Description
9075-6719 Québec Inc. (L'AIR EN FETE)	48 546 \$	Camp de jour
9219-4463 Québec Inc.	26 310 \$	Lignage routier
9413-1778 Québec Inc.	101 535 \$	Collecte des ordures ménagères
Béton Provincial Ltée	32 936 \$	Réparation ponceau
Emco	63 087 \$	Pièces et réparations aqueduc
FQM Assurances Inc.	58 356 \$	Assurances générales
Gagnon Moteur Électrique	53 240 \$	Entretien et réparations
GéniCité	54 095 \$	Surveillance et ingénierie
Groupe Colas Québec Inc.	317 754 \$	Entretien et réparation
Groupe Kopers Inc.	46 844 \$	Entretien et réparations
Groupe Mondor Inc.	28 648 \$	Essence matériel roulant
Les Bétons Bellemare Inc.	714 248 \$	Contrat déneigement, travaux voirie
Les Entreprises Sylvain Trahan Inc.	703 997 \$	Divers travaux voirie, aqueduc, égout
L'Union-Vie	90 539 \$	Assurance collective
M.I. Maintenance Industrielle Inc.	77 869 \$	Entretien égout
Omnifab	64 256 \$	Pièces ,entretien et réparation
Pierre Bertrand Traitement de l'eau	27 657 \$	Traitement de l'eau
Signalétik Inc.	38 723 \$	Signalisation
Stéphane Bérard CPA Inc.	86 668 \$	Vérification comptabilité

Hôtel de Ville

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
et le vendredi de 8 h à 12 h.

Si une **urgence municipale** concernant le Service des travaux publics se produit en dehors de nos heures de bureau, il vous est possible de joindre notre employé de garde au **poste 3648**.

Toutefois, si la situation n'est pas urgente, veuillez laisser un message vocal au **poste 3600** et c'est avec plaisir que nous vous recontacterons dans les plus brefs délais.



Neige dans la rue

Veuillez prendre note qu'il est interdit de jeter de la neige ou de la glace dans la rue et sur le trottoir. En effet, la neige, une fois durcie, devient un obstacle pour les employés du Service des travaux publics ainsi que pour les automobilistes, ce qui pourrait être la cause d'accidents graves. De plus, selon notre règlement municipal no 402, il est stipulé à l'article 17 ce qui suit :

« est interdit le fait par toute personne :

- 1. de pousser, jeter, déposer, souffler, faire souffler ou d'amonceler de la neige ou de la glace dans les rues, allées, places publiques, trottoirs, près des bornes-fontaines, dans les fossés et dans les bandes riveraines;*
- 2. laisser la neige ou la glace provenant de la toiture du bâtiment ou de sa galerie sur toute rue, parc, terrain public ou trottoir. »*

Veuillez noter que quiconque contrevient au règlement est passible d'une amende minimale de 300 \$ et pouvant atteindre 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique.

Déneigement des toitures

Les précipitations de neige peuvent grandement alourdir le couvert de neige d'une résidence et peuvent représenter un réel danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments ou sur les trottoirs.

En effet, des amoncellements de neige et des glaçons peuvent se détacher en tout temps de votre toiture et un risque de chute de neige peut être présent à tout moment. Par mesures préventives, nous vous demandons donc de déneiger votre toiture, lorsque nécessaire.

Inscription camp de jour été 2026

Nous voudrions vous rappeler que la période d'inscriptions pour le camp de jour de la municipalité d'Yamachiche approche à grand pas et nous aimerions vous transmettre quelques informations importantes à retenir afin d'inscrire vos enfants :

- Début des inscriptions : le jeudi 26 mars 2026, dès 9 h;
- En ligne via le site Internet de Qidigo.

Pour toutes informations : www.airenfete/camps-de-jour-yamachiche.

